



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022
SEANCE ORDINAIRE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 22 avril 2022.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

Absents excusés et représentés : M. Sébastien KRUGLER a donné procuration à M. Michel SCHMITT.

Ordre du jour :

- 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.03.2022**
- 3. DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONFIEE PAR DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 JUILLET 2020**
- 4. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**
- 5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER** : acquisition de matériel de sécurité pour la salle des fêtes
- 6. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER** : acquisition d'un photocopieur

-
7. **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER** : acquisition d'un routeur
 8. **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER** : acquisition d'un tracteur
 9. **DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**
 10. **PROJET TRAVAUX SALLE DES FÊTES**
 11. **MAINTIEN DU RYTHME SCOLAIRE SUR 4 JOURS**
 12. **RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS**
 13. **DIVERS**
-
-

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Laurence WEISS assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2022 : VIREMENT DE CREDIT

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative pour le paiement des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques effectués par Orange a été prise comme suit :

- à l'article 20422 (chapitre 204) augmentation de crédit d'un montant de 3 200.00 € ;
- à l'article 2151 (chapitre 21) diminution de crédit d'un montant de 3 200.00 €.

Pour rappel, ces derniers ont eu lieu dans le cadre du marché de l'aménagement de la rue du château en 2019.

4. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Vu l'avis favorable du comptable en date du 11 mars 2022, Monsieur le Maire expose au Conseil :

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui règlemente la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées. Ainsi, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- gestion pluriannuelle des crédits,
- fongibilités des crédits,
- gestion des crédits.

En M57, les principes comptables sont plus modernes :

- des états financiers enrichis,
- une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives,
- un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

Il est précisé que le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique. Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 : l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2023. La commune s'est portée volontaire pour anticiper le passage à la M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le passage anticipé à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER : acquisition de matériel de sécurité pour la salle des fêtes

Rapport présenté par Monsieur Bruno LEHMANN, Maire,

Résumé

Le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été mis en œuvre en 2015, pour une période de 5 ans, sur le précédent mandat de 2010 à 2015. Le pacte a fait l'objet de 3 avenants et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements pour la période 2021-2026 : la poursuite du versement aux communes de fonds de concours, la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales, la prise en charge par la Communauté de Communes d'un

service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

RAPPORT

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2021-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 29 novembre 2021.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents :

D'APPROUVER l'opération d'investissement pour l'acquisition de matériel de sécurité pour la salle des fêtes et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
	Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	1 304.17 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
c = a-b RESTE A FINANCER	1 304.17 €	0 €
Part financée par la commune	652.09 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	652.08 €	0 €

DE SOLLICITER la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **652.08 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

6. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER : acquisition d'un photocopieur

Rapport présenté par Monsieur Bruno LEHMANN, Maire,

Résumé

Le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été mis en œuvre en 2015, pour une période de 5 ans, sur le précédent mandat de 2015 à 2020. Le pacte a fait l'objet de 3 avenants et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements pour la période 2021-2026 : la poursuite du versement aux communes de fonds de concours, la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales, la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

RAPPORT

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2021-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 29 novembre 2021.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des membres présents :

D'APPROUVER l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un photocopieur et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
	Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	3 590.00 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
<i>c =</i> <i>a-b</i> RESTE A FINANCER	3 590.00 €	0 €
Part financée par la commune	1 795.00 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 795.00 €	0 €

DE SOLLICITER la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **1 795.00 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

7. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER : acquisition d'un routeur

Rapport présenté par Monsieur Bruno LEHMANN, Maire,

Résumé

Le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été mis en œuvre en 2015, pour une période de 5 ans, sur le précédent mandat de 2015 à 2020. Le pacte a fait l'objet de 3 avenants et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements pour la période 2021-2026 : la poursuite du versement aux communes de fonds de concours, la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales, la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

RAPPORT

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2021-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 29 novembre 2021.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** des membres présents :

D'APPROUVER l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un routeur et son plan de financement, se présentant comme suit :

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
	Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	655.23 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
<i>c =</i> <i>a-b</i> RESTE A FINANCER	655.23 €	0 €
Part financée par la commune	327.62 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	327.61 €	0 €

DE SOLLICITER la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **327.61 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

8. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER : acquisition d'un tracteur

Rapport présenté par Monsieur Bruno LEHMANN, Maire,

Résumé

Le pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a été mis en œuvre en 2015, pour une période de 5 ans, sur le précédent mandat de 2015 à 2020. Le pacte a fait l'objet de 3 avenants et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire.

L'avenant n° 4 reconduit tous les mécanismes de financements pour la période 2021-2026 : la poursuite du versement aux communes de fonds de concours, la reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales, la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

RAPPORT

Il est rappelé qu'une enveloppe annuelle est prévue pour être reversée aux communes membres sur la période 2021-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier approuvé par le Conseil de Communauté le 29 novembre 2021.

Les conseils municipaux de chacune des 17 communes-membres ont été invités à approuver l'Avenant n°4 au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la Commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** des membres présents : **D'APPROUVER** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
	Investissement ou comptes 615221 et 615231 en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	19 500.00 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
<i>c =</i> <i>a-b</i> RESTE A FINANCER	19 500.00 €	0 €
Part financée par la commune	9 750.00 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	9 750.00 €	0 €

DE SOLLICITER la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de **9 750.00 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;

DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

9. DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

La Communauté de Communes de Thann-Cernay demande de désigner deux Conseillers Municipaux, appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette Commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalités. La CLETC contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le Conseil Municipal désigne Mme **Marie-Paule MORIN** membre titulaire de la CLECT et Mme **Claudia ROELLINGER** membre suppléant.

10. PROJET TRAVAUX SALLE DES FÊTES

M. le Maire expose le projet de l'AGS (Association de Gestion de la Salle des fêtes) pour la construction d'un auvent le long de la façade sud de la salle des fêtes.

La Commune, propriétaire de ce bâtiment, doit valider le projet et effectuer les formalités et le financement, si le projet est adopté.

Mmes les Conseillères Claudia ROELLINGER et Fabienne FUCHS présentent les deux projets envisagés :

- La construction d'un auvent sur la totalité de la surface de la terrasse avec un local de rangement (garnitures, réfrigérateur, fours à tartes flambées) pouvant servir de buvette à l'occasion (devis estimé à 41 820 € TTC).

- La construction d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel pouvant servir de buvette à l'occasion.

Après avoir débattu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour de table afin de connaître l'avis de tous les membres :

- 9 voix ne sont pas favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse mais favorable à la mise en place d'un local de rangement qui pourrait également contenir les chapiteaux gérés par la commune ;
- 2 abstentions ;
- 3 voix sont favorables au projet de la construction d'un auvent sur la surface totale de la terrasse avec local de rangement ;
- 1 voix propose de réaliser le projet en deux étapes : dans un premier temps la création d'un local avec une avancée de toit pour le rangement du matériel (garnitures, réfrigérateur, fours et les chapiteaux de la Commune). Puis, dans un second temps, envisager la mise en place d'un auvent sur la terrasse si cela est nécessaire.

M. le Maire souligne que le projet n'est pas une priorité pour la Commune et qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision. Il souhaite prendre le temps de la réflexion.

La mise en place d'un groupe de travail, composé de membres du Conseil Municipal et de l'association permettra d'étudier le projet dans sa globalité et de proposer une solution adaptée aux deux parties.

11. MAINTIEN DU RYTHME SCOLAIRE SUR 4 JOURS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 mars 2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la semaine d'enseignement sur 4 jours dans l'école primaire du RPI à la rentrée 2018/2019.

La validation arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, une nouvelle délibération doit être présentée même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

Monsieur le Maire propose le maintien du rythme scolaire sur 4 jours à la rentrée 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable quant à la reconduction de l'enseignement de 24 heures sur 4 jours dans l'école primaire du RPI à la rentrée 2022/2023.

12. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

12.1– Rapports de réunions et évènements

- le 09.03.2022 : Conseil Syndical SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 – Administration générale (– Adhésion à la mission mutualisée RGPD) – Finances (– Reprise anticipée des

résultats de l'exercice 2021– Adoption du budget primitif 2022) – Participation à l'étude de gisement (Projet de valorisation des bois d'emballages industriels) – Divers :

- Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil Syndical ;
- Bilan de l'action des ambassadeurs du tri et de la prévention ;
- Information sur les projets du SM4 (abandon du projet actuel de méthaniseur et priorité sur la modernisation du centre de compostage) ;
- Un point de vigilance est levé concernant le prix des matières premières plastiques. En particulier, le prix à l'achat des sacs de tri jaunes qui a augmenté de 30%.

- le 10.03.2022 : Réunion de présentation et d'échange à l'embarcadère à Vieux-Thann concernant le programme AVELO2.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Présentation du programme d'actions AVELO2 du Pays Thur-Doller – Présentation des modalités de financement de ce programme – Echanges sur les besoins et envies des structures – Définition d'un calendrier prévisionnel.

Le Pays Thur-Doller, dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives et alternatives, est lauréat d'un appel à projet national sur les déplacements à vélo : le programme AVELO2. Dans ce programme d'actions, des financements à destination des associations et des collectivités locales ont été prévus, notamment l'achat de vélos (classiques, VAE, vélos cargos, ...), l'achat de matériel, l'organisation de formations « savoir rouler », des fêtes du vélo et autres.

- le 11.03.2022 :

- Rendez-vous en mairie avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) représenté par Mmes Carole PEZZOLI, directrice et Catherine WALTER, architecte, dans le cadre d'un aménagement global futur du centre village.
- Conférence de presse donnée par M. le Maire à la mairie de Schweighouse-Thann concernant la transition énergétique (sept communes du secteur Thann-Cernay s'unissent dans le but de créer une société de production d'énergie citoyenne et renouvelable).

- Réunion bilan du Conseil de Fabrique.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Accueil – Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 16/10/2020 – Bilan financier 2021 – Rapport d'activités 2021 – Présentation des projets 2022 – Divers.

Le Conseil de Fabrique affiche un résultat positif de 2 900 € pour l'année 2021. Les bénéficiaires de la vente de couscous ont fortement contribué à ce résultat (250 parts pour 2 713 €). Cette recette est destinée à la réparation de l'orgue.

Plusieurs projets ont été réalisés en 2021 : la réparation de deux vitraux financés par la Commune (deux doivent encore être restaurés), le nettoyage du clocher effectué lors de la journée citoyenne, la vente de vin, les animations estivales pour les enfants. Plusieurs projets sont envisagés pour l'année 2022 : préparation du centenaire de l'église en 2025 avec création d'un livret retraçant l'histoire de l'Eglise, rénovation de la porte de la sacristie, rénovation de l'ancienne horloge et son mécanisme (située dans le clocher de l'église). Ce patrimoine mérite d'être mis en valeur au sein de l'église. Des devis seront demandés à l'entreprise Bodet pour le déplacement et la rénovation de cette horloge lourde et fragile.

- le 12.03.2022 : Conseil Communautaire au pôle ENR à Cernay.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Adoption des procès-verbaux des séances des Conseils du 24 janvier 2022 et du 05 février 2022 – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Culture – Infrastructures – Assainissement – Petite enfance – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 15.03.2022 : Commission Intercommunale Transition Énergétique à la mairie.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Bilan point presse du vendredi 11 mars 2022 – Préparation des réunions publiques – Divers.

- le 16.03.2022 :

- Assemblée Générale du Syndicat Mixte de la Doller

M. le Conseiller Emmanuel HIRTH y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 3 décembre 2021 – Gestion du barrage – Comité de Pilotage des opérations en cours et programmation 2022 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 – Affectation du résultat de 2021 – Taux de cotisations et participations – Budget primitif 2022 – Délégation de maîtrise d'ouvrage à RIVIERES de Haute-Alsace pour les opérations 2022 : autorisation de signer la convention – Acquisitions en cours et à prévoir – Divers.

Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) a été validé malgré l'opposition du Syndicat qui soutenait la démarche des Rivières de Haute-Alsace.

- Visite de la chaufferie biomasse à Lutterbach en présence de M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN et M. le Conseiller Dominique LAGEL.

La chaufferie et le silo ont été installés dans la cour de l'école. Ce projet a été réalisé par le Bureau d'Etudes Thermiques WEST.

Suite à l'isolation thermique de l'école, cette chaufferie est devenue surdimensionnée. L'extension du réseau de chaleur est en cours de réflexion afin d'optimiser le rendement de la chaufferie.

- le 21.03.2022 : Bureau CCTC (**C**ommunauté de **C**ommunes **T**hann-**C**ernay).

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transports – Equipements sportifs et de loisirs – Infrastructures – Assainissement – Eau – Tourisme – Calendrier – Spectacle – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

- le 22.03.2022 : Réunion publique à la mairie d'Uffholtz concernant le projet d'énergie citoyenne des sept communes sur le Territoire autour de Thann et Cernay (une centaine de personnes présentes) animée par M. le Maire et Mme Coline LEMAIGNAN d'Alter Alsace Energie.

- le 24.03.2022 : Bureau SIAEP.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites 2021 – Travaux 2021 – Prévision travaux 2022 – Maillage et participation commune de Lauw – Marché à bon de commande – Présentation et approbation du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation des résultats – Budget Primitif 2022 – Prix de l'eau – Achat et vente terrains – Dossier CCTC – Statuts et Règlement intérieur – Divers – Analyse eau.

- le 30.03.2022 : Réunion publique à l'Espace Joséphine à Aspach-le-Bas concernant le projet d'énergie citoyenne des sept communes sur le Territoire autour de Thann et Cernay (environ 120 personnes présentes) animée par M. le Maire et Mme Coline LEMAIGNAN d'Alter Alsace Energie.

- le 01.04.2022 : Assemblée Générale de l'Amicale et du Corps des sapeurs-pompiers.
Ordre du jour : – Rapport d'activité 2021 – Projet 2022– Regroupement des amicales de Schweighouse-Thann et d'Aspach-le-Bas – Verre de l'amitié.
Les frais de chauffage ont été jugés importants au regard de l'absence de location. Ce point va être surveillé.

- le 02.04.2022: « Schweighouse Propre » (et enneigé) avec environ 10 participants. Une remorque de pneus et une de déchets ont été emmenées à la déchetterie.

- le 05.04.2022 : Comité Directeur du Syndicat Scolaire de la Petite Doller.
Mme l'Adjointe Laurence WEISS y a assisté.

Ordre du jour : – Approbation du dernier compte-rendu – Compte Administratif 2021 – Budget Primitif 2022 – Tarifs cantine-périscolaires 2022-2023 (Absences-maladies) – Rentrée 2022-2023 : répartition des classes – Rythmes Scolaires : renouvellement – Divers.
Une fermeture de classe est prévue pour la rentrée 2022-2023. Elle est proposée sur la commune de Schweighouse-Thann. Cette fermeture soulève des interrogations concernant la sécurité, la répartition des élèves dans les 3 villages et les transports scolaires. Une rencontre entre le directeur ; l'Inspectrice, la Présidente du Syndicat et les maires des trois communes est prévue prochainement pour échanger sur ces problématiques.

- le 06.04.2022 : Vente de bois à la salle Ste Barbe.
Tous les branchages et la majorité des BIL ont été vendus pour un montant total de 5 090 €. Les lots restants sont en cours de vente. Par ailleurs, le bois d'œuvre s'est très bien vendu, puisque les 191 m³ ont trouvé preneur pour un montant total de 27 170 € soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.

- le 08.04.2022 : Rendez-vous en mairie entre M. le Maire, M. Xavier SESTER et Mmes KELLER Françoise et Nicole HAGER, membres de l'Amicale des Joyeux retraités concernant la succession à la présidence de M. André EDEL.
M. Xavier SESTER est nommé président. Mme Nicole HAGER est nommée responsable adjointe et Mme Françoise KELLER, trésorière de l'Amicale.

- le 09.04.2022 : Visite de la chaufferie à Berrwiller. Ce projet a été réalisé par le Bureau d'Etudes Thermiques WEST. L'extension du réseau de chaleur au bâtiment associatif est en cours de réflexion afin d'optimiser le rendement de la chaufferie. L'Eglise n'est pas raccordé car le besoin de puissance de chauffe d'un grand volume est important dans un temps court. La demande instantanée de chaleur n'est pas compatible avec une chaufferie biomasse.

- le 13.04.2022 : Comité Syndical de la Brigade Verte du Haut-Rhin.

M. l'Adjoint Michel SCHMITT y a assisté.

Un point important a été évoqué : l'extension des Brigades Vertes dans le Bas-Rhin avec implantation de la 1^{ère} antenne bas-rhinoise.

- le 14.04.2022 : Commission Intercommunale Transition Energétique à la mairie.

M. le Maire y a assisté.

Ordre du jour : – Préparation de la réunion de lancement du 03 mai 2022.

- le 26.04.2022 : Réunion entre M. le Maire, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN et les présidents d'Associations concernant l'organisation de la journée citoyenne du 14 mai 2022.

Les présidents d'association prévoient l'organisation les 3 et 4 septembre prochains d'un forum des associations afin de se faire connaître.

- le 26.04.2022 :

- Réunion en mairie avec Mme l'Adjointe Laurence WEISS et Mmes les Conseillères Marie LOEFFEL et Fabienne FUCHS concernant la charte graphique du nouveau site internet.
- Réunion Publique à la Salle Sainte Barbe animée par M. le Maire et le Bureau d'Etudes Thermiques WEST concernant l'éventuel raccordement des habitations des riverains à la chaudière biomasse.
- Commission Petite Enfance à la CCTC.
Mme La Conseillère Claudia ROELLINGER y a assisté.
Ordre du jour : – Présentation des nouveautés réglementaires Petite Enfance – Présentation des Relais Petite Enfance – Point construction crèche à Aspach-Michelbach – Divers.

12.2– Rapports de commissions

- le 23.03.2022 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Relecture et élaboration du Blettla.

- le 31.03.2022 : **Commission Développement Durable et Transition Energétique.**

Ordre du jour : – Compte-rendu de la visite de la chaufferie à Lutterbach – Choix du bureau d'études. La commune souhaite travailler avec le Bureau d'Etudes Thermiques WEST – Point sur les retours des riverains : 9 personnes sont intéressées pour être raccordé à la chaufferie biomasse, 9 sont indécises et 1 n'est pas intéressée. Une réunion d'information avec les riverains et le bureau d'études WEST sera organisée – Divers : convention d'accompagnement avec le CAUE dans le cadre de l'aménagement du centre du village. La convention d'accompagnement s'élève à 3 000 € en plus de l'adhésion annuelle à l'association de 150 €. Les membres du Conseil Municipal la valident.

- le 12.04.2022 : **Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers volontaires (CCCSPV)**

Ordre du jour : – Lecture du dernier CR – Nominations 2022 – Point sur l'effectif du corps (16 actifs dont 14 à jour dans les formations) – Point sur les interventions (9) – Projet de fusion

des Corps de Schweighouse et d'Aspach-le-Bas – Travaux (rien de prévu dans l'attente de la fusion) – Divers (Baptiste HIRTH a fini 10^{ème} au cross départemental des sapeurs-pompiers).

- le 25.04.2022 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 3 DP – **Barrière Rue d'Aspach-le-Bas** : Demander un devis à la société Elagage et Paysage.

Divers : – **Devis MJ Sécurité** : Présentation d'un devis d'un montant de 792 € TTC pour le remplacement d'un vérin pneumatique d'un skydome à la salle des fêtes. Avant de valider le devis, il faudrait se renseigner sur l'assurance décennale des entreprises ayant participé au marché de la toiture de la salle des fêtes en 2014 – **Devis TTC** : Présentation d'un devis d'un montant de 604.80 € TTC pour le remplacement de la soupape de sécurité et le vase d'expansion du chauffe-eau de la mairie et des travaux sur le chauffe-eau du presbytère. Ce devis devra être revu.

13. DIVERS

- Présentation du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) par Mmes Carole PEZZOLI directrice et Catherine WALTER, architecte. Cette association à but non lucratif est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Conseiller, former, informer et sensibiliser constituent les missions d'intérêt public du CAUE. Il est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie. Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent les enjeux nationaux aussi bien pour les particuliers (gratuitement) que pour les collectivités.

Dans le cadre du projet de chaudière biomasse, une réflexion globale est à mener sur l'aménagement du centre du village. Le CAUE pourra apporter une vision prospective et un plan-cadre pluriannuel à ce projet.

En effet, ce projet nécessitera des travaux de génie civil. Afin de les prendre en compte dans un aménagement global futur du centre village, des études d'aménagements pourront être réalisées en concertation avec les écoles et les habitants de Schweighouse-Thann. Pour ce faire une convention d'accompagnement sur 18 mois doit être établie. Le montant de la contribution au fonctionnement du CAUE est de 3 000 €.

De plus, la Commune doit s'engager à adhérer au CAUE pour l'ensemble de la période de validité de la convention.

- M. le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin et il convient que les membres du Conseil s'inscrivent sur des créneaux horaires précis.

- Mme la Conseillère Blanche EDEL constate que de nombreuses voitures se garent sur les trottoirs et qu'il est très compliqué pour les piétons d'y circuler (essentiellement dans les rues Pont d'Aspach, Principale et Brignais).

Un rappel au civisme sera fait dans le prochain Blettla.

- M. le Conseiller Patrick WEISS propose la création d'un groupe de travail concernant le futur du Club House. Plusieurs devis ont été réceptionnés (sanitaires, toiture, électricité, menuiseries).

- Afin de rendre un dernier hommage à André EDEL et en accord avec la famille, la Commune va offrir le repas traditionnel des Joyeux Retraités.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 08 juin 2022 à 19h30.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 23h08.

La secrétaire de séance,
Mme Laurence WEISS

Le Maire,
Bruno LEHMANN